

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de PLU d'EYMEUX

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eymeux, pour une durée de 35 jours à compter du 11 octobre 2016 et jusqu'au 14 novembre 2016.

Monsieur Bruno RIVIER exerçant la profession d'Ingénieur conseil a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif et Monsieur Jacques SERRET exerçant la profession de Commandant de police, retraité a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la mairie pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Eymeux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : MAIRIE – 30 Place du Souvenir – 26730 EYMEUX.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie les :

Mardi 11 octobre 2016 de 9h00 à 12h00,
Samedi 29 octobre 2016 de 9h00 à 12h00,
Mercredi 2 novembre 2016 de 14h00 à 17h00,
Lundi 14 novembre 2016 de 9h00 à 12h00.

Il est précisé que les informations environnementales figurent dans le rapport de présentation du PLU, qui est compris dans le dossier d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'à la Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de PLU pourra éventuellement être modifié et la décision pouvant être adoptée est l'approbation du PLU qui emportera modification du périmètre de protection des monuments historiques.

L'autorité compétente pour prendre cette décision à l'issue de l'enquête est le Conseil Municipal de la commune d'Eymeux. Cette décision prendra la forme d'une délibération du Conseil Municipal.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire d'Eymeux.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Monsieur le Maire d'Eymeux.